

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit Jowapur 150.51**
- **UFI: DGC4-U0XG-1000-N6W1**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Utilisation/application de la substance / de la préparation**
- Colle dispersion
- Colle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

Jowat SE
Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
Tel. +49 (0)5231 749 0
e-mail: info@jowat.de
www.jowat.de

· **Service établissant la fiche technique:**

Management environnemental
Tel. +49 5231 749 -5374 / -218 / -5460 / -5592
e-mail: umweltmanagement@jowat.de

· **Service chargé des renseignements:**

Jowat France sarl
95 rue Pouilly
Immeuble le Saint Amour
F - 71000 Mâcon Loché
Tel.: +33 3 85 20 92 92
E-Mail: info@jowat.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

-

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène)

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description :

émulsion de polymères à base d'eau

Résine de polyuréthane

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 26747-90-0 EINECS: 247-953-0 numéro d'enregistrement: 01-2120138996-40	Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène) Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	1-<2,5%
CAS: 68439-49-6 NLP: 500-212-8	Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated) Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<0,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 numéro d'enregistrement: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1;H317: C ≥ 0,05 %	<0,05%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 numéro d'enregistrement: 01-2120764690-50	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens.1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,0015-<0,025%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 2)

CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5	mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr.1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%
---	---	-------------------

- **SVHC** Non applicable.
- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
 - **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - **après inhalation** :
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale de sécurité.
 - **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - **après contact avec les yeux** : Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 - **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction**:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité** : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 3)

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés
Eviter le dégagement d'aérosols.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

· Travailleur

55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

Inhalatoire	DNEL w	0,04 mg/m ³ (acute, local effects)
		0,02 mg/m ³ (long-term, local effects)

· Consommateur

55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

Oral	DNEL c	0,11 mg/kg bw/day (acute, systemic effects)
		0,09 mg/kg bw/day (long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL c	0,04 mg/m ³ (acute, local effects)
		0,02 mg/m ³ (long-term, local effects)

· concentration prédite sans effet (PNEC)

55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

PNEC water	0,00339 mg/l (fresh water)
	0,00339 mg/l (marine water)
	0,23 mg/l (STP)
PNEC sediment	0,027 mg/kg (fresh water)
	0,027 mg/kg (marine water)
PNEC soil	0,01 mg/kg (soil)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
 - **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Au travail, ne pas manger ni boire
 - **Protection respiratoire :**
A titre provisoire, filtre :

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 4)

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante (EN 149).

Filtre A/P2

Filtre P2.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains** : Gants étanches (EN 374).· **Matériau des gants** Gants en matière plastique· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en matière plastique

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en matière plastique

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales.**

· État physique	liquide
· Couleur :	blanc
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température d'inflammation :	>550 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	8
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	3.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,05 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**

· COV - Composé organique volatil	
· UNION EUROPÉENNE	0,85 %
· Suisse	0,71 %
· États-Unis d'Amérique	1,8 g/l / 0,02 lb/gal

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 5)

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,8 %
· Teneur en substances solides :	40,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

26747-90-0 Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène)

Oral	LD50 oral	2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	5.500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	236,5 mg/l (rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 6)

68439-49-6 Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated)		
Oral	LD50 oral	1.500 mg/kg (rat)
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Oral	LD50 oral	532 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	4.115 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	0,4 mg/l (rat)
2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one		
Oral	LD50 oral	183 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	218 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	0,53 mg/l (rat)
55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one		
Oral	LD50 oral	67 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	87,1 mg/kg (rat)

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique :**

26747-90-0 Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène)	
LC50 / 96 h	100 mg/l (leuciscus idus)
EC50 / 48 h	100 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 3 h	100 mg/l (boue activée)
EC50 / 72 h	100 mg/l (desmodesmus subspicatus)
68439-49-6 Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated)	
LC50 / 96 h	50 mg/l (leuciscus idus)
EC50 / 48 h	150 mg/l (daphnia magna)
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
LC50 / 96 h	2,2 mg/l (Iepomis macrochirus)
	1,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48 h	3,27 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 16 h	0,4 mg/l (pseudomonas putida)
EC50 / 3 h	13 mg/l (boue activée)
EC0	1 mg/l (daphnia magna)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 7)

EC50	0,055 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 / 72 h	0,11 mg/l (senastrum capricornutum)
NOEC	0,092 mg/l (desmodesmus subspicatus)
	1,2 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
	0,21 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 215)
	mg/l (senastrum capricornutum) (OECD 201)
2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	
LC50 / 96 h	160 mg/l (brachydanio rerio)
EC50 / 48 h	0,87 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 16 h	2,3 mg/l (pseudomonas putida)
EC50 / 3 h	34,6 mg/l (boue activée)
EC50	0,063 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 / 72 h	0,157 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC	0,55 mg/l (daphnia magna)
	2,38 mg/l (pimephales promelas)
	0,03 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	
LC50 / 96 h	0,32 mg/l (lepomis macrochirus)
	0,22 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48 h	0,12 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 3 h	7,92 mg/l (boue activée)
EC50	0,043 mg/l (n.a.)
EC50 / 72 h	0,048 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (SPO12089)
NOEC	0,035 mg/l (daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**

· **Comportement dans des installations d'épuration :****68439-49-6 Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated)**

EC10 / 3 h | 1.500 mg/l (boue activée)

55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

EC20 / 0,5 h | 0,97 mg/l (boue activée)

· **Autres indications écologiques :**· **Valeur CSB :****68439-49-6 Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated)**

CSB | 1.980 mg/g (n.a.)

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 02	emballages en matières plastiques

· **Colle, sec, masse solide**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Code déchet 20 01 28: peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les conteneurs et emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

· **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 9)

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. Conditions de limitation: 3
· Règlement (CE) N° 649/2012 (PIC)
Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Date de la version précédente:** 28.09.2022

· **Numéro de la version précédente:** 26

· Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 09.09.2024 Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Révision: 06.09.2024

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 10)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**